L'AFFAIRE TUNISIENNE

A la suite de la publication, dans notre *Educateur* n° 10, de notre article *Sous la Botte*, nous avons reçu une longue demande de rectification du Groupe Tunisien de l'Ecole Moderne qui proteste contre « une prise de position dictée par une lettre d'un adhérent à notre groupe, envoyée directement, sans aucun respect de l'esprit de coopération et écrite sous l'influence d'une émotivité que nous comprenons, mais qui n'en reste pas moins essentiellement subjective. »

Avant de publier ces documents, j'ai tenu à prendre conseil des responsables par l'intermédiaire de *Coopération Pédagogique*. J'ai expliqué comment j'ai sollicité moi-même des renseignements sur le sort des camarades tunisiens adhérents à l'I.C.E.M. que nous sentions menacés. En attendant la réponse tardive du responsable du groupe, nous avons cru devoir agir d'urgence, parce que nous avons pensé qu'il y avait urgence et que l'appui que nous devons, collectivement, à nos adhérents, devait se manifester immédiatement et sans délai.

Voici ce que nous écrit Costa, de Marseille :

« Toute atteinte à l'un d'entre nous devrait être ressentie comme une attaque contre nous tous. Même si les faits cités, et que personne n'a encore mis en doute, ne s'étaient passés qu'en un seul lieu, devant un seul témoin, nous devrions les dénoncer car ils sont l'application d'un système, d'une politique qui nous menace tous. »

Cette protestation unanime, nous la faisons, non point au nom d'une tendance politique quelle qu'elle soit ; elle est faite au nom de toutes les tendances représentées au sein de notre grand mouvement unitaire. Nous la faisons au nom de la camaraderie et de la fraternité qui nous unit, au nom de notre dignité d'éducateurs, au nom du souci de libération qui nous anime tous, dans le respect ,certes, des lois républicaines de notre pays, mais pour la défense aussi de ces lois républicaines que nous avons bien le droit, en tant que citoyens, de ne voir bafouer en aucun point de territoire français ou de l'Union Française.

La demande de rectification du groupe Tunisien contenait une deuxième partie qui nous reprochait d'avoir, à l'occasion de cette affaire, émis des doutes sur la bonne volonté de la Direction de l'I.P. en Tunisie :

« Nous regrettons particulièrement que nos soi-disant différends avec la Direction de l'Instruction Publique de Tunisie aient été mêlés intimement dans cet article à des événements douloureux, alors qu'ils sont absolument étrangers les uns aux autres.

Nous protestons contre la publication de circulaires administratives qui n'ont pas été trans-

mises par les responsables du groupe de Tunisie. Nous tenons à faire remarquer que cette publication hâtive et maladroite ne peut que susciter des complications avec la Direction de l'Instruction Publique.

La question du contrôle des journaux scolaires qu'ils soient de langue française ou de langue arabe avait été réglée depuis un an déjà, suivant nos propres vues. Quant à la note du 9 janvier, elle ne visait que des publications autres que les nôtres. Un rectificatif a d'ailleurs été adressé par la Direction de l'Instruction Publique à MM. les Inspecteurs Primaires de Tunisie.

Nous tenons à faire remarquer que des crédits ont été alloués encore cette année pour achat de matériel d'imprimerie et que nous avons toujours trouvé auprès de M. le Directeur de l'Enseignement compréhension et appui. Le nombre de journaux scolaires a d'ailleurs progressé depuis le 1er octobre 1951.

Nous demandons aux camarades du Congrès de Tunis de se souvenir de l'accueil que M. le Directeur leur avait réservé.

Nous ne discutons pas le contenu de la lettre publiée mais nous jugeons qu'elle ne devait pas trouver place dans notre revue pédagogique.

Nous avons à cœur de faire remarquer que nous sommes des Educateurs qui durant toute leur carrière en Tunisie, ont été au service de l'enfance tunisienne, dans le plus pur esprit C.E.L. Nous continuerons malgré les difficultés nouvelles à nous donner tout entiers à notre idéal humain et laïc d'évolution intellectuelle et sociale, au-dessus de toute considération politique ou raciale.

Nous demandons une fois de plus aux camarades de Tunisie de respecter l'esprit de coopération de notre mouvement, et aux responsables de la C.E.L. de ne tenir compte, en toute occasion, que du point de vue de l'ensemble du groupe, c'est-à-dire de la collectivité.

Nous estimons que l'article publié prouve un manque de confiance envers ceux qui ont créé et qui dirigent depuis quatre ans le groupe de Tunisie de l'I.C.E.M. dans des circonstances et un milieu particulièrement difficiles.

Pour tout le groupe, le président du G.T.E.M. :

CÉSARANO Louis.

***

Hélas ! Nous avons reçu depuis des renseignements complémentaires que nous publierons s'il le faut sur les motifs de plainte et de protestation de nos camarades instituteurs tunisiens. Mais, tenons-nous-en aujourd'hui aux questions scolaires.

J'étais sur le point de faire mon mea culpa et de rendre hommage au souci de la Direction tunisienne de l'I.P. d'atténuer les ordres en rapport avec une situation dont nous connaissons la gravité.

Mais voici que notre camarade Chabaâne a reçu de son inspecteur la lettre suivante :

« Le numéro de décembre-janvier de votre journal scolaire, adressé à la Direction de l'Instruction Publique contient, en page 2, une allusion à l'école fermée pour cause de grève.

Vous n'ignorez pas les instructions relatives à la rédaction des journaux scolaires. Je vous prierai de vous y conformer strictement et d'éviter que de tels sujets soient, à l'avenir, publiés dans votre journal scolaire. Votre enseignement dans son ensemble — et l'édition d'un journal scolaire ne peut en être soustrait — doit rester strictement neutre et, il va sans dire, d'une haute tenue morale.

En application des instructions données par M. le Directeur de l'Instruction Publique, je vous demande de m'adresser pour visa et avant publication, les textes en français de votre journal scolaire. »

Vous vous demandez sans doute : Quel est donc ce texte qui ne respecte pas la neutralité élémentaire et qui n'est pas d'une haute tenue morale. Le voici :

« *La grève :*

..Les boutiques sont fermées.
Le bureau de tabac et l'école sont fermés.
La boulangerie est ouverte.
Beaucoup d'hommes sont sur la grande place.
Les soldats sont arrivés. »

Si un instituteur ne peut plus imprimer librement dans son journal un texte aussi anodin, aussi neutre alors il n'y a plus qu'à tirer l'échelle, à nous mettre la cagoule, à mettre la cagoule à nos enfants ou à nous remplacer tous par un poste de T.S.F. qui répètera de Paris les leçons neutres d'une haute tenue morale.

Nous protestons avec la dernière vigueur :

— contre les Instructions supérieures qui ont permis à l'I.P. de porter une telle accusation ;

— contre une censure qui est indigne d'éducateurs laïques républicains.

Et qu'on ne nous dise pas : « C'est en Tunisie... Il y a bagarre là-bas. » Nous savons ce que cela signifie. Si le coup réussit en Tunisie, on nous le fera, ou on nous le refera en France. Nous ne sommes pas disposés à nous laisser faire.

Notre camarade Chabaâne a répondu à son Inspecteur qu'il cessera l'édition de son journal si le contrôle préalable est maintenu et qu'alors il lui demandera de viser le dernier n° qui portera seulement cette mention comme un acte de décès héroïque :

1re page : *Dernier n° du journal.*

2e page : *Nous nous excusons auprès de nos lecteurs. Notre journal ne paraîtra plus. Motif : Nous ne pouvons nous conformer au visa préalable des textes. Par décision de M. l'I.P., nous ne pouvons plus parler de nous, de notre village, de notre vie.*

Nous nous solidarisons sans réserve avec notre

camarade. Nous aussi, nous n'accepterons jamais un tel visa préalable. Depuis des dizaines d'années, des milliers de journaux s'impriment dans nos classes et le gouvernement recommande officiellement cette publication.

Les éducateurs de l'Ecole Moderne, conscients de leur responsabilité d'éducateurs laïques dans une France républicaine, ont toujours mérité la confiance qui leur était faite par nos chefs hiérarchiques. Aucune affaire, hors celles suscitées par des politiciens ennemis de l'Ecole (cas Vigueur) n'est jamais venu gêner un tant soit peu la publication de journaux scolaires que nous voulons et que nous savons au seul service de l'enfance.

Nous demandons que cette même confiance soit faite à nos camarades tunisiens qui n'ont cessé de prouver, au sein de notre mouvement, leur dévouement à la grande cause libératrice de l'éducation française telle que nous la désirons et que nous la préparons.

L'éducateur ne saurait être éducateur sans un maximum et un minimum de dignité. Nous défendrons par tous les moyens notre commune dignité d'éducateurs.

A la demande de nombreux camarades, nous ouvrons tout de suite une grande souscription pour aider les camarades Tunisiens brimés. Mais nous tenons à dire au nom de nos camarades que, au cas où les camarades Tunisiens membres de la C.E.L. qui ont eu le courage de défendre nos droits, seraient touchés dans leurs conditions de travail, notre mouvement tout entier saurait faire l'effort financier que pourrait exiger la situation.

Notre grand mouvement de l'Ecole Moderne Française reste et restera fidèle à son passé de dévouement à l'éducation des enfants et des éducateurs du peuple.

C. F.

DERNIÈRE HEURE

Nous recevons du camarade Chabaane, la protestation suivante que nous croyons devoir insérer à la suite de la protestation envoyée par Césarano :

« Encore une fois, je proteste contre la publication de la moindre ligne de la motion de Césarano. Il a signé pour **tout** le groupe alors qu'en réalité cette motion n'a pas été décidée au cours d'une réunion générale

Je suis certain qu'il ne traduit pas l'opinion de tous les membres du groupe. Déjà, tous les camarades de mon équipe et moi-même — sept en tout — nous sommes contre. Cette motion apparaît comme étant l'avis seulement des membres français. »

A vendre : une *Primaquatre Renault* 11 cv 1936. Très bon état. Très bien chaussée. (Double emploi avec voiture neuve.) — BRILLOUET, *La Vallée par Beurlay* (Charente-Maritime).